



## Concertation « ACC »

### Contribution du Pôle Métropolitain de l'Artois

**23 avril 2021**

Le Pôle Métropolitain de l'Artois fédère les trois communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, soit près de 650.000 habitants, et le Département du Pas-de-Calais.

**Réuni ce jour 23 avril 2021 à Isbergues, sous la présidence d'Alain BAVAY, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois a adopté à l'unanimité la position suivante.**

---

Pour le territoire du PMA, l'implantation de cette usine ACC de fabrication de batteries est **une grande opportunité en termes d'emplois, de développement économique et d'attractivité.**

**Il reviendra au territoire de s'en saisir** pour exploiter cette implantation et s'affirmer, au cœur de la Région des Hauts-de-France, comme le **« territoire de la mobilité électrique »** :

- Pour les filières de l'automobile, leurs batteries, les équipements, les motorisations.
- Mais aussi dans les autres modes de transport où les motorisations alternatives aux énergies fossiles se développent.
- L'ambition et la notoriété du projet ACC constitueront un formidable levier d'attractivité et de visibilité.

La production des batteries électriques pose la question majeure des matières premières nécessaires et notamment de **la dépendance à l'égard des pays de provenance où les conditions d'extraction sont le plus souvent déplorables tant d'un point de vue environnemental que social.**

- L'implantation d'ACC sur le territoire constituera une opportunité de **développer une économie circulaire de ces matériaux** afin d'en réduire au maximum le niveau d'importation.
- Elle devra également conduire à penser la réutilisation de ces batteries, pour **une « seconde vie »** après leur emploi dans une automobile, pour le stockage d'énergie par exemple.

L'implantation d'ACC et ses futurs besoins logistiques sont également un levier pour développer des alternatives au fret routier de marchandises, par **le recours au fluvial et au ferroviaire** auxquels le territoire du PMA offre un accès privilégié.



Cette implantation peut également contribuer à **élargir l'accès du plus grand nombre à la mobilité électrique** par la réduction du coût des véhicules grâce à la massification de la production des batteries. Elle devra cependant s'accompagner d'une stratégie ambitieuse de développement des points de recharge, jusque dans le tissu résidentiel locatif des cités minières.

L'arrivée d'ACC peut enfin **apporter une contribution à la réduction de l'empreinte écologique des transports**, à condition qu'elle s'accompagne

- d'une évolution du mix énergétique de production de l'électricité nécessaire,
- d'un report modal vers les solutions de transport alternatives à la voiture individuelle
- et d'un effort global de sobriété énergétique.

**Le territoire du PMA intègre ces objectifs dans sa propre action et attend du groupe ACC qu'il en soit un partenaire actif.**

Pour le Comité syndical,  
Alain BAVAY  
Président